

Eclairage public - Pannes

La commune de Founex administre l'ensemble de l'éclairage public. L'entretien est par contre confié à nos mandataires, qui interviennent sur les lieux dès que se produisent d'éventuelles pannes.

Etant donné que les luminaires, lampadaires et autres éclairages publics ne sont bien évidemment actifs que pendant la nuit, il nous est parfois difficile de constater d'éventuelles pannes pouvant survenir. C'est pourquoi nous vous invitons à nous annoncer tout défaut de l'éclairage public, qu'il survienne sur un lampadaire seul ou sur tout un ensemble.

Cela vaut également pour les luminaires allumés en pleine journée, même si dans ce cas de figure il peut simplement s'agir d'une opération de maintenance.

Signaler une anomalie :

Afin de pouvoir au mieux régler un problème d'éclairage, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir contacter :

M. Yann Le Mercier - Chef de service des extérieurs
Tél. : +41 (0)22 960 88 80 - E-mail : exterieurs@founex.ch

Si ce dernier n'est pas disponible, le secrétariat de l'administration communale prendra votre message.

Lors de l'annonce, nous vous remercions de bien vouloir indiquer précisément le/les point(s) lumineux touché(s), que ce soit par la localisation, ou par le numéro. Ce dernier est généralement inscrit sur une plaque située sur le mât du lampadaire ou sur un mur adjacent non loin de la source de lumière.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Administration Communale
Rte de Châtaigneriaz 2
Case postale 48
1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88
88

Fax: +41 (0)22 960 88
89

Site: www.founex.ch

Email: greffe@founex.ch